Institut Économique de Montréal

LA HAUSSE DES DROITS DE SCOLARITÉ RÉDUIRAIT-ELLE L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES?

Mémoire soumis à la
Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale
dans le cadre de la consultation générale
sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec

Février 2004

TABLE DES MATIÈRES

Introduction……2

1. L'appréciation de la qualité des universités…….…...2

2. Les enjeux de l'accessibilité

2.1. La participation aux études universitaires…….3

2.2. Les principaux obstacles à l'accessibilité ……...5
aux études universitaires

2.3. Les principes qui devraient être privilégiés …….....7
dans la réflexion sur le montant des droits de scolarité

3. Les enjeux du financement ……...8

Conclusion …….8

Annexe I : Note économique de janvier 2004 et son annexe

LA HAUSSE DES DROITS DE SCOLARITÉ RÉDUIRAIT-ELLE L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES?

Introduction

Ce mémoire, qui se base en grande partie sur une *Note économique* que l'Institut économique de Montréal a publiée en janvier 2004 (voir annexe I à ce mémoire), vise à apporter quelques observations et éléments d'information au débat actuel sur la situation des universités. Ces observations s'inspirent de l'expérience du Québec, des autres provinces canadiennes et également des autres pays.

Selon une perception très répandue et véhiculée en particulier par les associations étudiantes, l'amélioration de l'accès à l'éducation supérieure passe nécessairement par une participation financière minime, voire même nulle, de la part des étudiants. Malgré cela, un nombre grandissant d'intervenants du monde académique et politique suggère d'augmenter les droits de scolarité, de façon à pallier ce qu'ils perçoivent être un sous-financement qui affecte la qualité de l'enseignement supérieur.

Le gouvernement a souhaité *un débat large et ouvert* sur cette question. Nous abordons ainsi la question du point de vue de la théorie économique. L'éducation supérieure est un investissement en capital humain, investissement qui s'avère très rentable. Une plus grande responsabilité de la part des étudiants, une meilleure perception du vrai coût de leurs études et une plus grande flexibilité pour les universités peuvent mener à une meilleure allocation des ressources. Ceci permettra de maintenir et consolider un système universitaire de qualité sans nuire à l'accessibilité.

1. L'appréciation de la qualité des universités

Le besoin de financement hypothèque la qualité des services d'enseignement et de recherche des universités. C'est ce qu'affirment les intervenants du milieu académique.
Même s'il est difficile d'avoir des mesures précises pour la qualité des universités, certains indicateurs permettent de suivre l'évolution de la situation.

Les universités souffrent de lacunes importantes en matière de bibliothèques, de laboratoires et d'équipements informatiques. Les dépenses par étudiant au Québec pour les bibliothèques et les services aux étudiants sont plus faibles qu'en Ontario[1]. Un autre défi important auquel font face les universités est l'embauche de professeurs de calibre international. Les directeurs de différents départements universitaires affirment que leur manque de revenus les empêche d'offrir des salaires compétitifs pour attirer et retenir les meilleurs professeurs. La rémunération d'un professeur d'université au Québec est inférieure de 6% en moyenne à celle qui prévaut en Ontario et dans les provinces de l'Ouest. Et c'est sans parler de l'écart hors de proportion avec les salaires américains. Cette différence moyenne est dans la pratique beaucoup plus importante dans certains

[1] Ministère de l'Éducation du Québec, *Indicateurs de l'éducation, édition 2003.*

domaines, qui sont souvent des domaines clés affectant la compétitivité de l'économie comme la médecine, le génie ou la finance. « Les autres universités au Canada ou aux États-Unis offrent parfois 15 ou 30% de plus que nous en salaire. C'est pire dans le domaine scientifique …», note le professeur Merrigan, directeur du département de sciences économiques de l'UQAM[2].

Toutes ces variables affecteront à la longue la qualité de l'enseignement et la recherche des universités québécoises.

2. Les enjeux de l'accessibilité

2.1 La participation aux études universitaires

La fréquentation des universités (calculée comme la proportion de jeunes de 20 et 21 ans inscrits à plein temps dans une université) au Québec est parmi les plus faibles au Canada.[3] Ce taux de participation se situe à 20% pour l'année 2000-2001, dernière année pour laquelle nous disposons de données détaillées. Parallèlement, la Nouvelle-Écosse, qui a les droits de scolarité les plus élevés (5557 $ par année), a également le taux de fréquentation le plus élevé à 33%.

Par ailleurs, les données disponibles pour les provinces canadiennes n'indiquent aucune relation directe entre le niveau des droits de scolarité et l'accessibilité aux études universitaires. En d'autres mots, des droits de scolarité peu élevés ne sont pas associés avec des taux de fréquentation élevés. C'est même l'inverse qui est vrai. Malgré les faibles droits de scolarité au Québec (1862 $ par an, niveau le plus faible au Canada), la fréquentation des universités y est parmi les plus faibles au Canada.[4] Ce taux de participation se situe à 20% pour l'année 2000-2001, comme on l'a mentionné plus haut.

Le graphique 1 illustre bien cette situation paradoxale : la courbe ascendante, qui représente la tendance générale, montre que plus les droits sont élevés dans une province, plus le taux de participation a tendance à l'être aussi.

---

[2] Alec Castonguay, « Le débat est relancé. La facture de l'école: une hausse des frais de scolarité déboucherait-elle sur un enseignement de meilleure qualité? » *Le Devoir*, 30 août 2003, page B1.

[3] Nous tenons à remercier Sean Junor de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire pour nous avoir fourni les données sur les effectifs universitaires par groupe d'âge. À noter également que le même genre d'observation demeure vrai si l'on considère d'autres groupes d'âge.

[4] Nous tenons à remercier Sean Junor de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire pour nous avoir fourni les données sur les effectifs universitaires par groupe d'âge. Voir l'Annexe pour des précisions sur ces données. À noter également que le même genre d'observation demeure vrai si l'on considère d'autres groupes d'âge.

Graphique 1

Droits de scolarité et taux de participation des 20-21 ans dans les provinces canadiennes 2000-2001

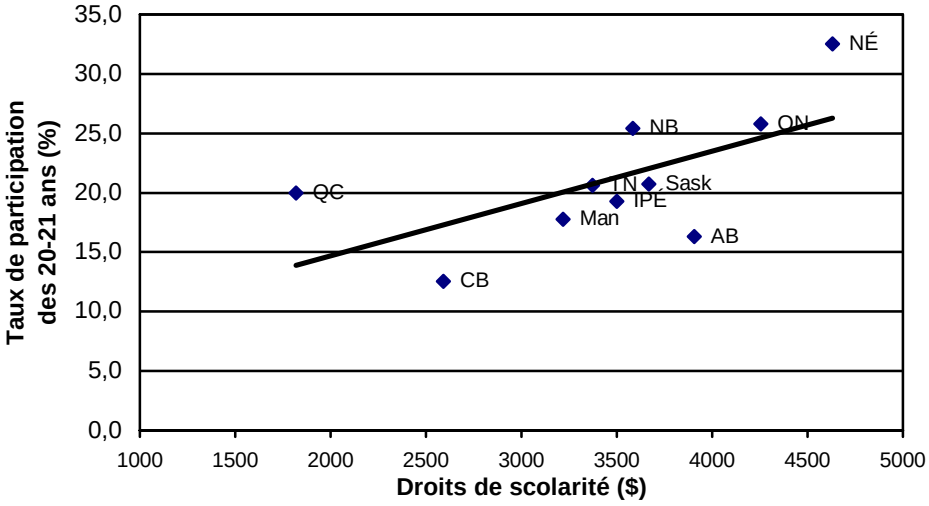

Source des données pour les taux de participation: Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et calculs de l'auteur; pour les droits de scolarité : Statistique Canada.

Ces résultats ne signifient évidemment pas qu'une hausse des droits de scolarité dans une province entraînera une augmentation de son taux de participation, mais ils suggèrent qu'on ne peut pas non plus affirmer l'inverse, à savoir qu'une augmentation des droits réduira nécessairement le taux de participation.

De plus, le dégel des droits de scolarité en 1991-1992 (ces droits étaient demeurés préalablement au même niveau pendant une vingtaine d'années) et leur augmentation de près du double au cours des deux années suivantes ne semblent pas avoir affecté le taux de participation, lequel a continué d'augmenter (voir graphique 2).

Enfin, la fréquentation a légèrement diminué depuis 1994, soit après que les frais aient de nouveau été gelés à 1691$ pour les étudiants résidants au Québec. En comparaison, l'augmentation de 137% des droits de scolarité en Ontario au cours des 10 dernières années – de loin l'augmentation la plus importante au Canada – n'a pas affecté le taux de participation qui est aujourd'hui le deuxième au pays.

Graphique 2

Taux de participation des 20-21 ans et droits de scolarité
Québec et Ontario

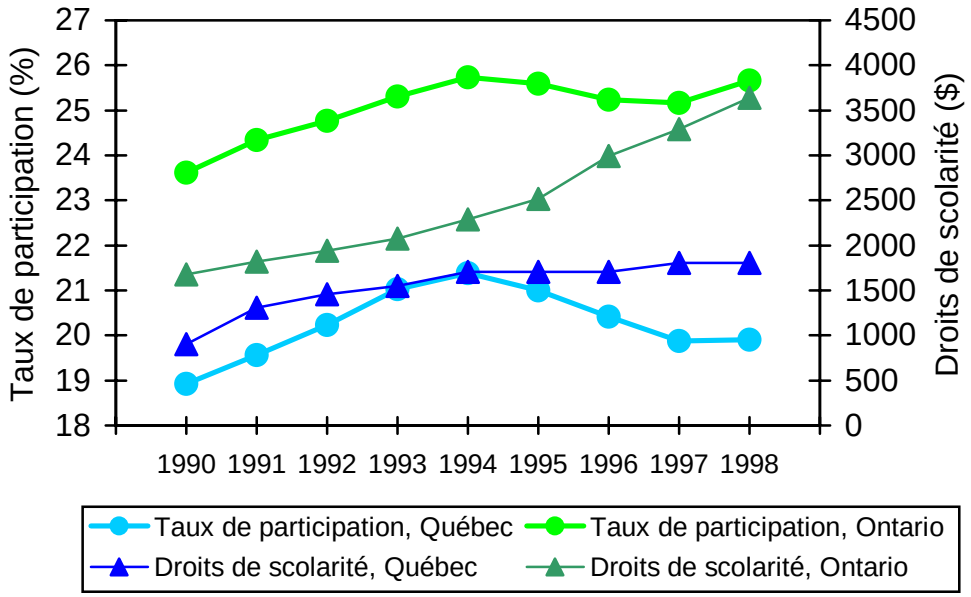

2.2 Les principaux obstacles à l'accessibilité aux études universitaires

Dans les faits, les étudiants dont les parents se situent dans le plus haut quartile de revenu (les 25% les plus riches de la population) ont plus de probabilité de fréquenter l'université que ceux dont les parents se trouvent dans le plus bas quartile. Les résultats d'enquêtes récentes de Statistique Canada montrent que, parmi les jeunes de 18 à 24 ans originaires de familles ayant des revenus de 100 000 $ ou plus, 40% étaient titulaires de diplômes universitaires ou étudiaient à l'université. Cette proportion n'est que de 19% pour les jeunes canadiens originaires du quartile le plus pauvre (revenus de 25 000 $ ou moins). Cependant, l'écart dans les taux de participation a eu tendance à légèrement diminuer dans le temps au profit des étudiants les moins bien nantis et ce malgré des hausses des droits de scolarité au Canada à l'exception du Québec[5].

Ce n'est pas nécessairement l'incapacité de payer qui explique les différences dans la fréquentation universitaire. La réalité sociologique incontournable est que même si l'éducation supérieure était gratuite, les jeunes venant de milieux défavorisés et moins éduqués seraient moins enclins à poursuivre des études supérieures, pour toutes sortes d'autres raisons. Plusieurs facteurs font qu'un jeune est plus ou moins susceptible de poursuivre des études universitaires, notamment les résultats scolaires à l'école

[5] Statistique Canada, *Revenu familial et participation aux études post secondaires*, octobre 2003.

secondaire, le niveau d'éducation des parents, leurs attentes concernant l'éducation de leur enfant et l'épargne accumulée pour les études de la part des étudiants ou de leurs parents[6]. Rien ne garantit que le gel ou même la baisse des droits de scolarité entraînera à terme un meilleur accès aux études supérieures.

À ce sujet, une importante étude américaine qui a examiné la relation positive entre la participation aux études post-secondaires et le revenu familial obtient des résultats fort intéressants qui contredisent en quelque sorte les arguments habituellement entendus[7]. L'étude montre que tout au plus 4% des jeunes Américains ne poursuivent pas leur éducation post-secondaire pour des raisons financières ou, dans la terminologie des auteurs, parce qu'ils sont soumis à des « contraintes de liquidités ». La plus grande partie de l'écart dans la participation entre riches et pauvres est expliquée par les qualifications nécessaires pour poursuivre une éducation supérieure. En d'autres mots, les enfants dont les parents ont des revenus élevés fréquentent plus les institutions d'enseignement supérieur parce qu'ils ont accès à un enseignement primaire et secondaire de meilleure qualité et sont mieux qualifiés pour poursuivre une éducation supérieure. Cet « effet famille » à long terme est l'élément prédominant et ne disparaîtra pas quel que soit le niveau des droits de scolarité.

Les enquêtes menées par Statistique Canada ont pour leur part révélé que 26% des étudiants canadiens qui n'ont jamais poursuivi d'études post-secondaires invoquent les raisons financières comme principale cause de non-fréquentation[8]. Parmi les autres raisons invoquées, 20% citent la volonté de prendre un temps d'arrêt des études tandis que 9% renvoient au manque d'intérêt pour la poursuite de leur éducation. Plusieurs autres facteurs mentionnés par un plus petit nombre de répondants comptent tout de même pour presque la moitié des raisons invoquées.

À noter que les droits de scolarité ne sont qu'une composante des « raisons financières », celles-ci comprenant également les coûts de subsistance (logement, nourriture, etc.). Pour le Québec, 13% des répondants ont choisi les raisons financières comme principale raison pour ne pas poursuivre leurs études tandis que 18% ont voulu prendre un temps d'arrêt des études et 17% ont signalé le manque d'intérêt. Pour l'Ontario ces chiffres sont de 23%, 19% et 7% respectivement. Il faut cependant noter que le fait que les Cégeps soient gratuits au Québec explique partiellement la faible proportion d'étudiants qui citent les raisons financières comme cause principale de non-fréquentation. Il est donc probable que si on ne tenait compte que de l'enseignement universitaire, la proportion se rapprocherait de la moyenne canadienne.

---

[6] Diane Looker et Graham Lowe, *Post-secondary access and student financial aid in Canada : current knowledge and research gaps*, Canadian Policy Research Networks, février 2001; Lynn Barr-Telford *et al. Accès, persévérance et financement : premiers résultats de l'Enquête sur la participation aux études postsecondaires*, Statistique Canada, 2003.

[7] James Heckman et Pedro Carneiro, "The evidence on credit constraints in post-secondary schooling", National Bureau of Economic Research, Document de travail # 9055, juillet 2002.

[8] Kelly Foley, « Pourquoi arrêter après l'école secondaire? », Fondation Canadienne des bourses d'études du millénaire, 2001.

À noter finalement que malgré l'importante hausse des frais afférents ces dernières années, ceux-ci demeurent relativement faibles. Ils se chiffrent à 685 $ au Québec pour 2003-2004, niveau le plus élevé au Canada à l'exception de l'Ontario, la moyenne canadienne se situant à 623 $. Ce supplément ne change rien au portrait général, puisque les frais totaux demeurent au Québec de loin inférieurs à la moyenne canadienne.

2.3 Quels principes devraient être privilégiés dans la réflexion sur le montant des droits de scolarité?

2.3.1 La responsabilité des étudiants et l'équité sociale

Une question importante à considérer quand on aborde la question de l'enseignement supérieur est celle du rendement. Les diplômés universitaires ont typiquement à la fin de leurs études des revenus bien plus élevés que la moyenne, ce qui compense largement pour les coûts plus élevés encourus à court terme. L'éducation est un investissement en capital humain, investissement de surcroît très rentable. Il est normal que ceux qui en bénéficient supportent au moins une partie des coûts à court terme. De façon générale, malgré certaines variations selon les disciplines, le revenu moyen des diplômés universitaires est d'environ 60% plus élevés que celui des personnes sans diplôme, et le taux de chômage chez les universitaires est environ 60% plus faible que celui de la population active en général. De plus, des études qui ont examiné les taux de rendement de l'éducation obtiennent des valeurs allant de 14 à 19% pour un diplôme de baccalauréat, et ce une fois que les coûts directs et indirects sont pris en compte [9].

De plus, comme on l'a vu plus haut, ce sont surtout les jeunes issus de familles plus aisées qui sont le plus susceptibles de poursuivre des études post-secondaires.
Les contribuables moyens se trouvent ainsi en pratique à financer de nombreux jeunes de familles aisées et les hauts salariés de demain. On peut se demander s'il est équitable que les gens qui ne profitent pas autant de l'université contribuent à ce point à son financement.

Par ailleurs, l'étudiant mieux sensibilisé au vrai coût de ses études et participant dans une mesure un peu plus importante à leur financement fera d'une part de meilleurs choix, et, d'autre part, sera en mesure d'exiger de son institution d'enseignement une meilleure qualité.

2.3.2 La flexibilité et l'adaptation aux conditions locales des universités

Lorsque les universités sont plus flexibles et autonomes, leurs décisions reflèteront mieux leur objectifs spécifiques et les préférences des étudiants. Les universités devraient donc avoir le choix de facturer ou non des droits plus élevés selon le mandat et la mission qu'elles se fixent. L'Université McGill, par exemple, reçoit beaucoup d'étudiants

---

[9] François Vaillancourt dans *Renovating the Ivory Tower*, pages 216-217. Les taux de rendement tiennent compte de la différence entre les revenus d'un diplômé qui a au moins un diplôme de premier cycle et ceux d'une personne sans diplôme étant donné les coûts de l'éducation. Ces derniers incluent les droits de scolarité et le manque à gagner dû à la poursuite des études.

étrangers et est en compétition directe avec d'autres institutions partout en Amérique du Nord; elle n'a pas la même mission que l'Université du Québec à Trois-Rivières. Elle devrait conséquemment pouvoir adapter ses droits de scolarité à ses besoins financiers et à son environnement compétitif.

3. Les enjeux du financement

La contribution des étudiants aux revenus des universités au Québec est la plus faible des provinces canadiennes. Les droits de scolarité encaissés par les universités québécoises représentaient 11% de leurs revenus en 2001-2002, comparativement à 26,6% pour la Nouvelle-Écosse, 25% pour l'Ontario et une moyenne de 19,4% pour l'ensemble des universités canadiennes. La part de la contribution du gouvernement est parallèlement la plus élevée au Québec (66%, contre 46% en Ontario).

Les gouvernements font face à diverses pressions dans l'allocation de leurs ressources limitées, notamment avec l'augmentation rapide des coûts dans le domaine de la santé. Il y a lieu de se demander s'ils pourront continuer de financer de façon adéquate les universités si le gel des droits de scolarité est maintenu.

Une augmentation des droits de scolarité assortie d'une aide adéquate qui ciblerait directement les étudiants à faible revenu permettrait de maintenir l'accès à tous les étudiants qualifiés tout en fournissant aux universités un financement suffisant pour assurer un enseignement et de la recherche de qualité. En effet, une partie du supplément de revenus que les universités obtiendraient pourrait être affectée à aider les étudiants les moins bien nantis, ces derniers étant relativement minoritaires comme on l'a vu.

Conclusion

Un plus grand accès aux études supérieures est incontestablement un objectif noble et justifié puisqu'il affecte non seulement le sort de la personne qui s'instruit mais aussi celui de la société dans son ensemble. Les solutions les plus efficaces pour faciliter cet accès ne sont pas pour autant évidentes. La vraie question devrait porter sur les moyens de bâtir et consolider un réseau universitaire répondant aux besoins de diverses clientèles, certaines universités répondant à des besoins spécifiques et régionalement localisés, d'autres mettant l'accent sur un enseignement et une recherche de calibre national ou international.

Les gouvernements font face à diverses pressions dans l'allocation de leurs ressources limitées et il semble évident qu'ils ne pourront continuer de financer de façon adéquate les universités si le gel des droits de scolarité est maintenu. Ne pas permettre l'augmentation des droits universitaires pour répondre aux besoins risque de compromettre de façon importante la qualité de l'éducation supérieure au Québec sans pour autant profiter aux étudiants les moins bien nantis. En bout de ligne, qu'importe si tout le monde peut fréquenter l'université pour obtenir un diplôme qui n'a pas de valeur?

ANNEXE I

LES NOTES ÉCONOMIQUES

Institut Économique de Montréal

Février 2004

La hausse des droits de scolarité réduirait-elle l'accessibilité aux études universitaires?

Selon une perception très répandue et véhiculée en particulier par les associations étudiantes, l'amélioration de l'accès à l'éducation supérieure passe nécessairement par une participation financière minime, voire même nulle, de la part des étudiants. Malgré cela, un nombre grandissant d'administrateurs universitaires et d'intervenants du monde académique et politique suggèrent d'augmenter les droits de scolarité, de façon à pallier ce qu'ils perçoivent être un sous-financement qui affecte la qualité de l'enseignement supérieur.

Ce débat est en réalité basé sur une fausse alternative. Les données disponibles pour les provinces canadiennes n'indiquent en effet pas de relation directe entre le niveau des droits de scolarité et l'accessibilité aux études universitaires. En d'autres mots, des droits de scolarité peu élevés ne sont pas associés avec des taux de fréquentation élevés. C'est même l'inverse qui est vrai.

Le coût des études et le taux de fréquentation

Le cas québécois illustre bien ce paradoxe. Pour 2003-2004, les droits de scolarité moyens par étudiant pour le premier cycle sont de 1862 $ par an au Québec, niveau le plus faible au Canada. Ces droits se situent à 5557 $ en Nouvelle-Écosse, 4923 $ en Ontario et 4025 $ en moyenne pour le Canada. C'est également au Québec que la contribution des étudiants aux revenus des universités est la plus faible. Les droits de scolarité encaissés par les universités québécoises représentaient 9,2% de leurs revenus en 2002-2003, comparativement à 26,2 % pour la Nouvelle-Écosse, 25,3 % pour l'Ontario et une moyenne de 19,2% pour l'ensemble des universités canadiennes (voir Tableau 1 de l'Annexe sur le site Web de l'IEDM).

Or malgré les faibles droits de scolarité au Québec, la fréquentation des universités, (calculée comme la proportion de jeunes de 20 à 21 ans inscrits à plein temps dans une université), y est parmi les plus faibles au Canada[1]. Ce taux se situe à 20 % pour l'année 2000-2001, dernière année pour laquelle nous disposons de données détaillées. Parallèlement la Nouvelle-Écosse, qui a les droits de scolarité les plus élevés, a également le taux de fréquentation le plus élevé à 33 %. Le Graphique 1 illustre bien cette situation paradoxale : la courbe ascendante, qui représente la tendance

Graphique 1

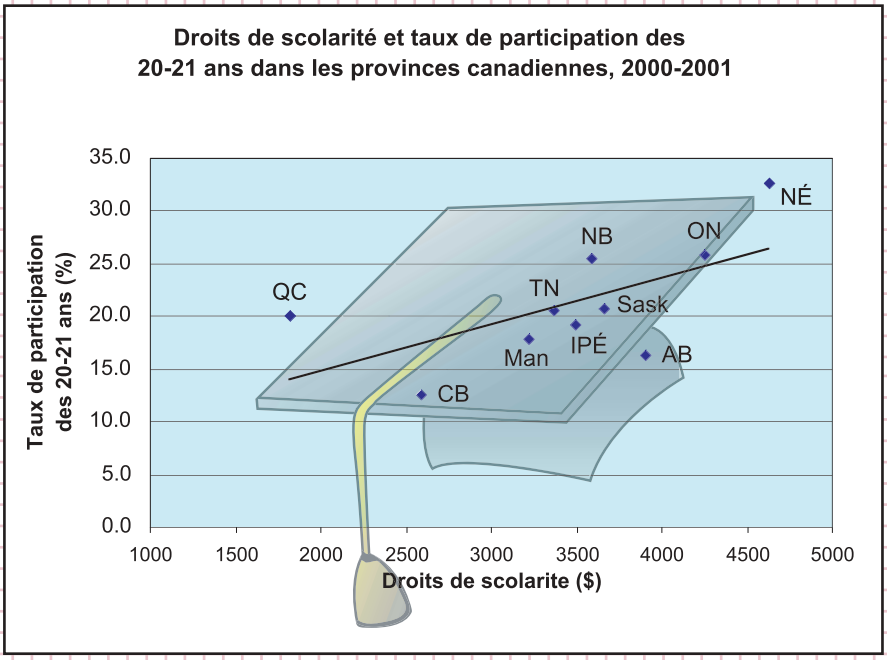

Source des données pour les taux de participation : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et calculs de l'auteur; pour les droits de scolarité : Statistique Canada.

[1] Nous tenons à remercier Sean Junor de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire pour nous avoir fourni les données sur les effectifs universitaires par groupe d'âge. Voir l'Annexe pour des précisions sur ces données.

Norma Kozhaya est économiste à l'Institut économique de Montréal. Elle détient un Ph.D. en sciences économiques de l'Université de Montréal (spécialisation en macro-économique internationale et finances publiques), où elle est également chargée de cours.

générale, montre que plus les droits sont élevés dans une province, plus le taux de participation a tendance à l'être aussi.

Malgré les faibles droits de scolarité au Québec, la fréquentation des universités y est parmi les plus faibles au Canada.

Ces résultats ne signifient évidemment pas qu'une hausse des droits de scolarité dans une province entraînera une augmentation de son taux de participation, mais ils suggèrent qu'on ne peut pas non plus affirmer l'inverse, à savoir qu'une augmentation des droits réduira nécessairement le taux de participation.

Il est également pertinent de noter que malgré l'importante hausse des dernières années, les frais afférents demeurent relativement minimes. Ils se chiffrent à 685 $ au Québec pour 2003-2004, niveau le plus élevé au Canada à l'exception de l'Ontario, la moyenne canadienne se situant à 623 $. Ce supplément de quelques dollars ne change donc rien au portrait général, puisque les frais totaux demeurent au Québec de loin inférieurs à la moyenne canadienne.

Par ailleurs, le dégel des droits de scolarité en 1991-1992 (ces droits étaient demeurés préalablement au même niveau pendant une vingtaine d'années) et leur augmentation de près du double au cours des deux années suivantes ne semblent pas avoir affecté le taux de participation, lequel a continué d'augmenter. De plus, la fréquentation a légèrement diminué depuis 1994, soit après que les frais aient de nouveau été gelés pour les étudiants résidant au Québec. Parallèlement, en Ontario, l'augmentation de 137 % des droits de scolarité au cours des 10 dernières années, de loin l'augmentation la plus importante au Canada, n'a pas affecté le taux de participation qui est aujourd'hui le troisième au pays (voir Graphique 2).

Graphique 2

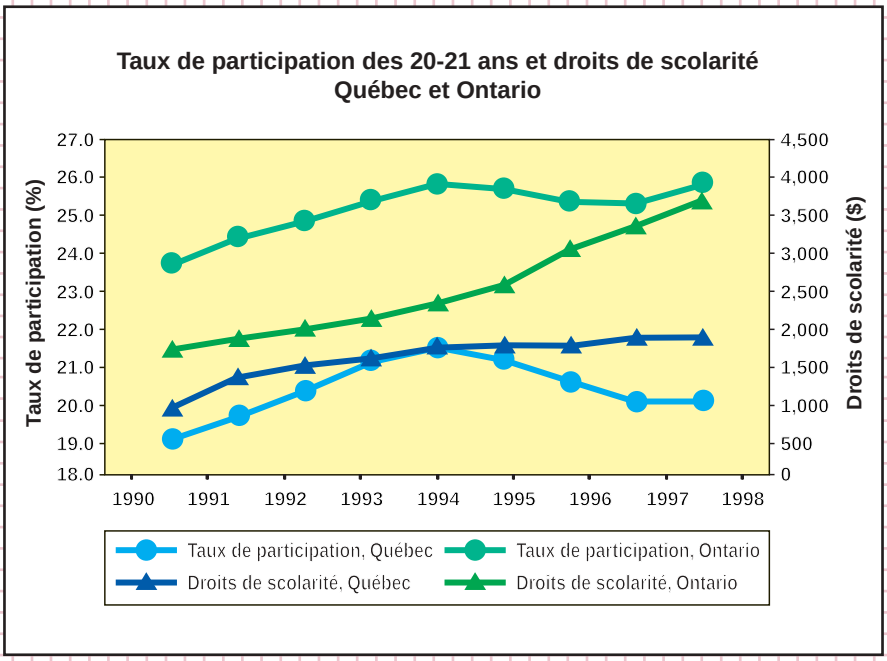

Source des données pour les taux de participation : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et calculs de l'auteur; pour les droits de scolarité : Statistique Canada.

Les véritables facteurs de non-fréquentation

Les faibles droits de scolarité ne bénéficient pas nécessairement aux plus pauvres. Dans les faits, les étudiants dont les parents se situent dans le plus haut quartile de revenu (les 25 % les plus riches de la population) ont plus de probabilité d'aller à l'université que ceux dont les parents se trouvent dans le plus bas quartile. Les résultats d'enquêtes récentes de Statistique Canada montrent que, parmi les jeunes de 18 à 24 ans originaires de familles ayant des revenus de 100 000 $ ou plus, 40 % étaient titulaires de diplômes universitaires ou étudiaient à l'université. Cette proportion n'est que de 19 % pour les jeunes canadiens originaires du quartile le plus pauvre (revenus de 25 000 $ ou moins). L'écart dans les taux de participation a eu tendance à légèrement diminuer dans le temps au profit des étudiants les moins bien nantis et ce malgré des hausses des droits de scolarité au Canada à l'exception du Québec[2].

Ce n'est pas nécessairement l'incapacité de payer qui explique les différences dans la fréquentation universitaire. La réalité sociologique incontournable est que même si l'éducation supérieure était gratuite, les jeunes venant de milieux défavorisés et moins éduqués seraient moins enclins à poursuivre des études supérieures, pour toutes sortes d'autres raisons. Plusieurs facteurs font qu'un jeune est plus ou moins susceptible d'aller à l'université, notamment les résultats scolaires à l'école secondaire, le niveau d'éducation des parents, leurs attentes concernant l'éducation de leur enfant et l'épargne accumulée pour les études de la part des étudiants ou de leurs parents[3]. Rien ne garantit que le gel ou même la baisse des droits de scolarité entraînera à terme un meilleur accès aux études supérieures.

Les enquêtes menées par Statistique Canada ont ainsi révélé que 26 % des étudiants canadiens qui n'ont jamais poursuivi d'études post-secondaires invoquent les raisons financières comme principale cause de

[2] Statistique Canada, *Revenu familial et participation aux études post secondaires*, octobre 2003.

[3] Diane Looker et Graham Lowe, *Post-secondary access and student financial aid in Canada: current knowledge and research gaps*, Canadian Policy Research Networks, février 2001; Lynn Barr-Telford et al., *Accès, persévérance et financement : premiers résultats de l'Enquête sur la participation aux études postsecondaires*, Statistique Canada, 2003.

non-fréquentation[4]. Parmi les autres raisons invoquées, 20 % citent la volonté de prendre un temps d'arrêt des études tandis que 9 % renvoient au manque d'intérêt pour la poursuite de leur éducation. Plusieurs autres facteurs mentionnés par un plus petit nombre de répondants comptent tout de même pour presque la moitié des raisons invoquées.

On note également que les frais de scolarité ne sont qu'une composante des «raisons financières», celles-ci comprenant également les coûts de subsistance, de logement, etc. Pour le Québec, 13 % des répondants ont choisi les raisons financières comme principale cause de ne pas poursuivre leurs études tandis que 18 % ont voulu prendre un temps d'arrêt des études et 17 % ont signalé le manque d'intérêt. Pour l'Ontario ces chiffres sont de 23 %, 19 % et 7 % respectivement. Il faut cependant noter que le fait que les cégeps soient gratuits au Québec explique partiellement la faible proportion d'étudiants qui citent les raisons financières comme cause principale de non-fréquentation. Il est donc probable que si on ne tenait compte que de l'enseignement universitaire, la proportion se rapprocherait de la moyenne canadienne.

Par ailleurs, on sait que dans ce genre d'enquête, les réponses peuvent ne pas refléter toute la réalité. Il peut être relativement difficile pour un jeune d'admettre que la principale raison pour laquelle il n'est pas à l'université est que ses notes au secondaire ou au cégep étaient mauvaises. De telles considérations font que l'importance des raisons financières est probablement surestimée.

Finalement une importante étude américaine qui a examiné la relation positive entre la participation aux études post-secondaires et le revenu familial obtient des résultats fort intéressants qui contredisent en quelque sorte les arguments habituellement entendus[5]. L'étude montre que tout au plus 4 % des jeunes Américains ne poursuivent pas leur éducation post-secondaire pour des raisons financières ou, dans la terminologie des auteurs, parce qu'ils sont soumis à des «contraintes de liquidités». La plus grande partie de l'écart dans la participation entre riches et pauvres est expliquée par les qualifications nécessaires pour poursuivre une éducation supérieure. En d'autres mots, les enfants dont les parents ont des revenus élevés fréquentent davantage les institutions d'enseignement supérieur parce qu'ils ont accès à un enseignement primaire et secondaire de meilleure qualité et sont mieux qualifiés pour poursuivre une éducation supérieure. Cet «effet famille» à long terme est l'élément prédominant et ne disparaîtra pas quel que soit le niveau des droits de scolarité.

Le rendement à l'éducation

Une autre question à considérer quand on parle d'enseignement supérieur est celle du rendement. Les diplômés universitaires ont typiquement à la fin de leurs études des revenus bien plus élevés que la moyenne, ce qui compense largement pour les coûts plus élevés encourus à court terme. L'éducation est un investissement en capital humain, investissement de surcroît très rentable. Il est normal que ceux qui en bénéficient supportent au moins une partie des coûts à court terme. De façon générale, malgré certaines variations selon les disciplines, le revenu moyen des diplômés universitaires est d'environ 60 % plus élevés que celui des personnes sans diplôme, et le taux de chômage chez les universitaires est environ 60 % plus faible que celui de la population active en général (voir Tableaux 2 et 3 de l'Annexe). De plus, des études qui ont examiné les taux de rendement de l'éducation, une fois que les coûts directs et indirects sont pris en compte, obtiennent des valeurs allant de 14 à 19 % pour un diplôme de baccalauréat[6].

Ainsi en subventionnant davantage l'éducation supérieure de façon généralisée, les contribuables moyens se trouvent en pratique à financer de nombreux jeunes de familles aisées et les hauts salariés de demain. On peut se demander s'il est équitable que les gens qui ne profitent pas de l'université contribuent à ce point à son financement.

En subventionnant davantage l'éducation supérieure de façon généralisée, les contribuables moyens se trouvent en pratique à financer de nombreux jeunes de familles aisées et les hauts salariés de demain.

Les vrais enjeux

Les recteurs des universités québécoises ont signalé à maintes reprises le besoin urgent de nouveau financement : «C'est une somme de 375 M$ dont les universités québécoises auraient besoin pour retrouver leur capacité concurrentielle face aux universités des autres provinces»[7]. Ce besoin de financement hypothèque la qualité des services d'enseignement et de recherche des universités. Le professeur Philip Merrigan, directeur du Département de sciences économiques à l'UQAM, affirmait qu'«il n'y a aucun doute que le sous-financement actuel nuit à la qualité»[8]. Les universités souffrent de lacunes importantes en matière de bibliothèques, de laboratoires et d'équipements informatiques. Les dépenses par étudiant au Québec pour les bibliothèques et les services aux étudiants sont plus faibles qu'en Ontario[9].

[4] Kelly Foley, *Pourquoi arrêter après l'école secondaire?*, Fondation Canadienne des bourses d'études du millénaire, 2001.
[5] James Heckman et Pedro Carneiro, *The evidence on credit constraints in post-secondary schooling*, National Bureau of Economic Research, Document de travail # 9055, juillet 2002.
[6] François Vaillancourt dans *Renovating the Ivory Tower*, pages 216-217. Les taux de rendement tiennent compte de la différence entre les revenus d'un diplômé qui a au moins un diplôme de premier cycle et ceux d'une personne sans diplôme étant donné les coûts de l'éducation. Ces derniers incluent les droits de scolarité et le manque à gagner dû à la poursuite des études.
[7] CREPUQ, Communiqué, le 23 janvier 2003.
[8] Alec Castonguay, «Le débat est relancé. La facture de l'école : une hausse des frais de scolarité déboucherait-elle sur un enseignement de meilleure qualité?», *Le Devoir*, 30 août 2003, page B1.
[9] Ministère de l'Éducation du Québec, *Indicateurs de l'éducation, édition 2003.*

Un autre défi important qu'envisagent les universités est l'embauche de jeunes professeurs de calibre international. Les directeurs de différents départements universitaires affirment que leur manque de revenus les empêche d'offrir des salaires compétitifs pour attirer et retenir les meilleurs professeurs. La rémunération d'un professeur d'université au Québec est inférieure de 6 % en moyenne à celle qui prévaut en Ontario et dans les provinces de l'Ouest - sans parler de l'écart hors de proportion avec les salaires américains. Cette différence moyenne est dans la pratique beaucoup plus importante dans certains domaines, qui sont souvent des domaines clés affectant la compétitivité de l'économie comme la médecine, le génie ou la finance. «Les autres universités au Canada ou aux États-Unis offrent parfois 15 ou 30 % de plus que nous en salaire. C'est pire dans le domaine scientifique ...», note le professeur Merrigan[10].

Une augmentation des droits de scolarité assortie d'une aide adéquate qui ciblerait directement les étudiants à faible revenu permettrait de maintenir l'accès à tous les étudiants qualifiés tout en fournissant aux universités un financement suffisant pour assurer un enseignement et de la recherche de qualité. En effet, une partie du supplément de revenus que les universités obtiendraient pourrait être affectée à aider les étudiants les moins bien nantis, ces derniers étant relativement minoritaires comme on l'a vu.

Les universités devraient avoir le choix de facturer ou non des droits plus élevés selon le mandat et la mission qu'elles se fixent. L'Université McGill par exemple reçoit beaucoup d'étudiants étrangers, est en compétition directe avec d'autres institutions partout en Amérique du Nord, et n'a pas la même mission que l'Université du Québec à Trois-Rivières. Elle devrait pouvoir adapter ses droits de scolarité à ses besoins financiers et à son environnement compétitif.

Ne pas permettre l'augmentation des droits universitaires pour répondre aux besoins risque de compromettre de façon importante la qualité de l'éducation supérieure au Québec sans pour autant profiter aux étudiants les moins bien nantis.

Conclusion

Un plus grand accès aux études supérieures est incontestablement un objectif noble et justifié puisqu'il affecte non seulement le sort de la personne qui s'instruit mais aussi celui de la société dans son ensemble. Les solutions les plus efficaces pour faciliter cet accès ne sont pas pour autant évidentes. La vraie question devrait porter sur les moyens de construire et consolider un réseau universitaire répondant aux besoins de diverses clientèles, certaines universités répondant à des besoins spécifiques et régionalement localisés, d'autres mettant l'accent sur un enseignement et une recherche de calibre national ou international.

Les gouvernements font face à diverses pressions dans l'allocation de leurs ressources limitées, notamment avec l'augmentation rapide des coûts dans le domaine de la santé. Il semble évident qu'ils ne pourront continuer de financer de façon adéquate les universités si le gel des droits de scolarité est maintenu. Ne pas permettre l'augmentation des droits universitaires pour répondre aux besoins risque de compromettre de façon importante la qualité de l'éducation supérieure au Québec sans pour autant profiter aux étudiants les moins bien nantis. En bout de ligne, qu'importe si tout le monde peut fréquenter l'université pour obtenir un diplôme qui n'a pas de valeur?

[10] Alec Castonguay, *op.cit.*

Institut Économique de Montréal

Institut économique de Montréal
6418, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec)
Canada H2S 2M2
Téléphone: (514) 273-0969
Télécopieur: (514) 273-0967
Courriel: info@iedm.org
Site Web : www.iedm.org

L'Institut économique de Montréal (IEDM) est un institut de recherche et d'éducation indépendant, non partisan et sans but lucratif. Il œuvre à la promotion de l'approche économique dans l'étude des politiques publiques.

Fruit de l'initiative commune d'entrepreneurs, d'universitaires et d'économistes de Montréal, l'IEDM ne reçoit aucun financement public.

Abonnement annuel aux publications de l'Institut Économique de Montréal : 98,00 $.

Président du conseil :
Adrien D. Pouliot
Président :
Michel Kelly-Gagnon

Les opinions émises dans cette publication ne représentent pas nécessairement celles de l'Institut économique de Montréal ou des membres de son conseil d'administration.

La présente publication n'implique aucunement que l'Institut économique de Montréal ou des membres de son conseil d'administration souhaitent l'adoption ou le rejet d'un projet de loi, quel qu'il soit.

Reproduction autorisée à condition de mentionner la source.

© 2004 Institut économique de Montréal

Imprimé au Canada

Institut Économique de Montréal

ANNEXE
à la Note économique
La hausse des droits de scolarité réduirait-elle l'accessibilité aux études universitaires?

Remarques

Le choix du groupe d'âge de 20-21 ans pour le calcul des taux de participation est motivé par les considérations suivantes : L'âge d'entrée à l'université pour le Québec étant différent de celui des autres provinces canadiennes, nous avons choisi d'inclure uniquement les étudiants de 20 et 21 ans pour éliminer le biais que pourrait causer la présence d'étudiants de 19 ans. Une partie d'entre eux ne sont pas encore inscrits à l'université, mais sont encore probablement au cégep, ce qui réduit l'ampleur des données pour les taux de participation au Québec. Nous avons également exclu les étudiants de 22 ans puisqu'une portion a pu avoir déjà obtenu un diplôme universitaire et donc ne pas compter dans le taux de participation.

Les observations sur la relation entre taux de participation et droits de scolarité demeurent vraies si on considère d'autres années et d'autres groupes d'âge.

Tableau 1 : Comparaison des droits de scolarité entre les provinces

		Québec	Ontario	N-É	Canada
Droits de scolarité ($)	1993-94	1550	2076	2701	2023
	2003-04	1862	4923	5557	4025
	Variation 1993-03 (%)	20	137	105	98
Droits de scolarité en % des recettes totales des universités	1991	7,2	13,3	14,1	11,3
	2001	10,7	25,7	25,9	19,6
	2002	9,2	25,3	26,2	19,2

Note : La moyenne pour le Canada est une moyenne pondérée selon le nombre d'étudiants par établissement et par domaine d'études.

Pour les provinces, les chiffres sont des moyennes pondérées selon le nombre d'étudiants inscrits par établissement et par domaine d'études à l'aide des données les plus récentes sur les inscriptions.

Pour le Québec, les calculs des moyennes pondérées tiennent compte à la fois des étudiants de la province et de ceux de l'extérieur de la province. Pour les résidants du Québec, les droits de scolarité ont été gelés depuis 1995 à 55,61 $ par crédit, ce qui équivaut à des droits de 1668$ par an pour un étudiant à temps plein dans la faculté des arts et sciences.

Sources : pour les droits de scolarité Statistique Canada : Le Quotidien, 20 août 2003, pour les droits de scolarité en pourcentage des recettes totales : Banque de données CANSIM, tableau 385-0007, et calculs de l'auteur.

Tableau 2 : Taux de chômage selon le niveau de scolarité, 2002, (%)

	Total	Sans grade universitaire	Avec grade universitaire
Canada	7,7	8,3	5,0
N-É	9,7	10,8	4,8
Québec	8,6	9,3	5,2
Ontario	7,1	7,6	5,4

Source : Statistique Canada, banque de données CANSIM, tableau 282-0004

Tableau 3 : Revenu moyen selon le niveau de scolarité, 2000, ($)

	Sans grade universitaire	Avec grade universitaire
Canada	33 894$	49 966$
N-É	28 061$	42 063$
Québec	29 608$	47 381$
Ontario	37 678$	54 075$

Source : *Tranche de salaires et traitements en dollars constants, sexe, présence d'un grade universitaire et principal domaine d'études*, Statistique Canada 24 juillet 2003, Recensement du Canada de 2001, numéro 97-F0019XCB-01054 au catalogue.

RÉFÉRENCES COMPLÈTES

(selon leur apparition dans le texte)

Sean Junor et Alexander Usher, *Le prix du savoir : l'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2002.

Statistique Canada, *Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance des étudiants à plein temps dans les universités et collèges du Canada qui confèrent des grades, année universitaire 2003-2004.*

Statistique Canada : *Revenu familial et participation aux études post secondaires*, octobre 2003, numéro 11F0019MIF au catalogue
http://www.statcan.ca/francais/research/11F0019MIF/11F0019MIF2003210.pdf

Diane Looker et Graham Love, *Post-secondary access and student financial aid in Canada : current knowledge and research gaps*, document de travail présenté le 1er Février 2001 au Canadian Policy Research Networks, et disponible sur le site de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire
http://www.millenniumscholarships.ca/en/research/cprn-bkgnd.pdf

Lynn Barr-Telford, Fernando Cartwright, Sandrine Prasil et Kristina Shimmons, *Accès, persévérance et financement : premiers résultats de l'Enquête sur la participation aux études post-secondaires (EPÉP)*, Statistique Canada, numéro 81-595-MIF2003007 au catalogue, Septembre 2003.
http://www.statcan.ca/francais/research/81-595-MIF/81-595-MIF2003007.pdf

Kelly Foley, « Pourquoi arrêter après l'école secondaire? Analyse descriptive des raisons le plus importantes ayant motivé les diplômes de l'école secondaire à ne pas poursuivre d'études post-secondaires », Fondation Canadienne des bourses d'études du millénaire, 2001. http://www.millenniumscholarships.ca/fr/recherche/foley_fr.pdf

James Heckman et Pedro Carneiro, « The evidence on credit constraints in post-secondary schooling », National Bureau of Economic Research, document de recherche # 9055, Juillet 2002.

David Laidler, éditeur, *Renovating the Ivory Tower: Canadian Universities and the Knowledge Economy*, Institut C.D. Howe, Toronto, avril 2002.

Alec Castonguay, « Le débat est relancé. La facture de l'école: une hausse des frais de scolarité déboucherait-elle sur un enseignement de meilleure qualité? » Le Devoir, 30 août 2003, page B1.

Ministère de l'Éducation du Québec, *Indicateurs de l'éducation, édition 2003*
http://www.meq.gouv.qc.ca/stat/indic03/indic03f.htm